

## LES PETITS DÉJEUNERS GREFFE/NOUVEAUX ENTREPRENEURS

---

Nouveaux dirigeants d'entreprise parisiens, le greffe du tribunal de commerce de Paris vous convie à un petit-déjeuner post-crédation :

Pour mieux informer les entrepreneurs immatriculés depuis moins de six mois, le greffe du tribunal de commerce de Paris les invite à un petit-déjeuner convivial sur le thème des formalités légales à accomplir dans les deux premières années d'exercice de leur entreprise et présente son site internet [www.greffe-tc-paris.fr](http://www.greffe-tc-paris.fr). La participation est gratuite.

Sont abordées les questions suivantes :

### Quelles précautions l'entrepreneur doit-il prendre dès son début d'activité ?

- Comment identifier l'entreprise sur vos papiers d'affaires et site Internet ? Quelles sont les informations et les mentions obligatoires ?
- Comment gérer les documents administratifs au quotidien ? Les documents à archiver, les délais de conservation ?
- Comment et où vérifier si son code NAF/APE correspond à son activité : comment obtenir son changement ? A qui s'adresser ?
- Veiller à indiquer le nom de votre entreprise sur la boîte aux lettres de son siège social !

### Comment mettre en place une veille économique et juridique sur ses clients, partenaires, concurrents ?

- Comment obtenir des informations légales et financières sur ses partenaires, concurrents et fournisseurs ? Comment utiliser un service de veille gratuit sur le site [www.infogreffe.fr](http://www.infogreffe.fr)

### Comment effectuer ses formalités au Registre du commerce ?

- Une question sur les formalités légales et les démarches auprès du greffe et du tribunal de commerce de Paris ? Consulter la bibliothèque de 350 fiches pratiques.
- Comment effectuer ses déclarations par Internet ? Dématérialiser ses déclarations fiscales, sociales et légales, préparer ses formalités sur le site [www.greffe-tc-paris.fr](http://www.greffe-tc-paris.fr), suivre en ligne l'avancement du traitement du dossier, poser une question aux juristes du greffe, etc.
- Quelles sont les étapes pour déposer ses comptes annuels au greffe ? Informez-vous sur ce dépôt annuel prévu par la Loi, la préparation et l'envoi du dossier.
- Comment recouvrer une créance impayée ? Découvrir comment contraindre facilement, rapidement et à moindre coût, un débiteur à régler une facture !

## Comment assurer une saine gestion financière de l'entreprise au quotidien ?

- Comment mettre en place et suivre la comptabilité et la trésorerie de l'entreprise
- Comment détecter les premiers signes de difficultés économiques ?
- Quelles sont les solutions proposées par le tribunal ?

Ce volet est assuré ponctuellement par un juge de la Commission de la prévention des difficultés des entreprises.

Animations pédagogiques de 2 heures de 9h00 à 11h00

Lieu : Greffe du tribunal de commerce de Paris

salle de formation (3ème étage)

1, Quai de la la Corse 75004 Paris

(Métro : Cité ou Châtelet)

Inscription par mail à [invitation@greffe-tc-paris.fr](mailto:invitation@greffe-tc-paris.fr)

Pour préserver le caractère convivial des petits-déjeuners, l'inscription préalable est obligatoire et le nombre de participants est limité à 20 par session.